

Agen, le 13 décembre 2018

## **Compte-rendu de la réunion de la commission de suivi de site de l'entreprise EUTICALS - site de Tonneins jeudi 29 novembre 2018**

La commission de suivi de site de l'entreprise EUTICALS - site de Tonneins - s'est réunie jeudi 29 novembre 2018 à 14 h 30, sous la présidence de Monsieur Francis BIANCHI, sous-préfet de l'arrondissement de Marmande-Nérac en présence des personnes figurant sur la liste jointe.

Monsieur Laurent FOURNEL, directeur de la SAS EUTICALS, accueille les membres de la commission de suivi de site de l'entreprise EUTICALS – Site de Tonneins et propose un tour de table.

Monsieur Francis BIANCHI, sous-préfet de Marmande-Nérac rappelle que les commissions de suivi de site instituées par l'article L125-2-1 du code de l'Environnement visent à :

- créer entre les différents représentants des collèges, un cadre d'échange et d'information,
- suivre l'activité des installations classées, et promouvoir pour ces installations l'information au public.

La commission de suivi de site de l'entreprise Euticals – site de Tonneins a été créée par arrêté préfectoral n°2015/DDT/10-164 du 21 octobre 2015.

### I – Nomination du bureau

Monsieur le Sous-Préfet de Marmande-Nérac rappelle l'obligation de nommer le bureau de la commission de suivi de site de l'entreprise EUTICALS – site de Tonneins.

Il est procédé à la nomination du bureau ainsi qu'il suit :

Président du bureau : Monsieur le Sous-Préfet de Marmande-Nérac

Collège Administration de l'État : Monsieur le chef de l'unité territoriale de Lot-et-Garonne de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement, et du Logement Nouvelle-Aquitaine ou son représentant

Collège élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés : Monsieur Daniel BARBAS, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Tonneins

Collège des riverains et associations de protection de l'environnement :- Madame la présidente de la SEPANLOG ou son représentant

Collège exploitant: Monsieur Laurent FOURNEL, directeur Euticals SAS

Collège salarié : Monsieur Marc ALEPUZ, représentant salarié

Cette nomination fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

## II – Présentation des activités d'Euticals – site de Tonneins

Monsieur le Sous-préfet rappelle l'obligation réglementaire, d'adresser 15 jours avant la réunion, les documents de présentation aux membres de la CSS,.

Monsieur Frédéric DELMAS, responsable EHS, présente le bilan et les objectifs de l'entreprise EUTICALS (document joint).

Monsieur DELMAS rappelle que l'entreprise EUTICALS – site de Tonneins est classé site SEVESO – seuil haut compte tenu de l'emploi et du stockage d'oxychlorure de phosphore.

Deux visites d'inspection ont été réalisées en 2018 par les services de la DREAL :

- visite du 28 septembre 2018 portant sur les rejets, COV, réglementations REACH et CLP
- visite du 27 novembre 2018 portant sur la stratégie incendie.

Monsieur DELMAS indique qu'un accident du travail et deux incidents ont été enregistrés sur le site pour l'année 2017.

Il rappelle l'objectif de progression de l'entreprise sur ces deux points avec la mise en place d'une stratégie de maîtrise des incidents :

- Le nombre d'heures de formation sur le thème de la sécurité représente 41 % des heures de formation (soit 1712 heures),
- Un exercice POI (plan opération interne) est également réalisé chaque année,
- Une communication interne auprès des salariés sur site.

Monsieur DELMAS indique que le site n'a fait l'objet d'aucune plainte de la part des riverains.

Un riverain a demandé le nettoyage de la butte située sur l'arrière de l'entreprise afin de limiter les risques d'incendie. Cette demande a été prise en compte et l'entreprise veillera à ce que les opérations de nettoyage soient réalisées chaque année.

Un signalement (bruits à proximité de l'entreprise) a également été fait auprès de la mairie de Fauillet.

Monsieur DELMAS invite les riverains à signaler toutes anomalies directement auprès de l'entreprise afin que des mesures de vérification soient prises dans des délais les plus brefs.

Monsieur DELMAS indique que l'étude de danger fera l'objet d'une révision en 2019.

Monsieur le Sous-Préfet demande quel est le scénario majorant du PPI. Monsieur FOURNEL répond qu'il s'agit de la fuite d'oxychlorure de phosphore. Le rayon majorant PPI a été réduit à 500 m compte tenu de la mise en place d'une fosse de récupération dans la zone de déchargement.


Monsieur DELMAS précise que l'entreprise dispose de deux systèmes d'alerte à l'attention des riverains :

- sirène,
- automate d'appel (ce dernier fera l'objet d'une mise à jour en liaison avec la mairie de Tonneins).

Monsieur BARBAS indique que la mairie de Tonneins dispose également d'un automate d'appel pour informer la population. Il précise également que la mairie s'est doté d'un site de signalement à l'attention des administrés.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.

Le Sous-Préfet de Marmande-Nérac,



Francis BIANCHI

**Commission de suivi de site de l'entreprise Euticals – site de Tonneins**

**jeudi 29 novembre 2018 – 14 h 30**

Personnes présentes :

Collège administration de l'État :

- Monsieur Francis BIANCHI, Sous-Préfet de Marmande-Nérac,
- Madame Isabelle BELLO, Direction départementale des Territoires, Service Territoires et Développement
- Madame Marion ZELEZKO, Unité départementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Madame Stéphanie CABANAC, Préfecture, Service interministériel de défense et de protection civiles

Collège élus :

- Monsieur Daniel BARBAS, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Tonneins

Collège des riverains et associations de protection de l'environnement :

- Monsieur Alain JUSTE, représentant la SEPANLOG

Collège exploitant :

- Monsieur Laurent FOURNEL, directeur Euticals SAS
- Monsieur Frédéric DELMAS, responsable EHS Euticals SAS

Collège salarié :

- Monsieur Philippe BERNEGE, technicien sécurité
- Monsieur Marc ALEPUZ, représentant salarié